

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

Les Américains subventionnent plus que nous. En l'occurrence, le Canada a le beau rôle. Quiconque examine les chiffres se rend compte que nous n'avons rien à craindre. L'Accord de libre-échange améliore la situation pour nous, car les règles seront au moins plus claires. De temps à autre, les débats à la Chambre permettent de préciser les choses. Encore une fois, je félicite mon collègue le député d'Essex—Windsor d'y être enfin parvenu.

● (1600)

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, le député de Guelph (M. Wineguard) vient de dire, à la fin de son exposé, que le Canada et les Canadiens n'ont rien à craindre de l'accord qu'ont signé récemment le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis. Pourtant, les craintes à ce sujet sont très vives parmi la population d'un bout à l'autre du pays. On verra justement aujourd'hui si l'une de ces craintes est fondée.

Par les motions n<sup>os</sup> 39 et 93, inscrites au nom du critique du parti libéral pour les questions relatives au commerce, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), on propose des amendements importants. Le refus du gouvernement d'accepter ces amendements illustre à merveille la raison pour laquelle les Canadiens sont très méfiants au sujet de la position adoptée par les représentants canadiens durant les négociations avec les Américains.

Si l'on vérifiait tous les sondages d'opinion publique qui ont été faits depuis plusieurs années, en particulier les sondages dans lesquels on demandait aux Canadiens qui a fait la meilleure affaire, les résultats montreraient implacablement que les États-Unis sortent gagnants et les Canadiens perdants. Les motions n<sup>os</sup> 39 et 93 visent à préciser ce que nous devrions protéger et défendre. Il est évident que le Parlement canadien devrait défendre et promouvoir les intérêts de notre propre société d'abord et avant tout. Dans le domaine économique, nous devrions promouvoir la cause de nos propres industries canadiennes dans toute négociation, que ce soit avec les Américains ou avec les représentants d'autres pays du monde.

En conséquence, lorsqu'on constate que dans la mesure d'application américaine découlant de l'Accord de libre-échange, les États-Unis exigent du représentant commercial américain qu'il soumette au Congrès un rapport dressant la liste des principales pratiques commerciales canadiennes qui contreviendraient à l'Accord; lorsqu'on constate que l'article 303 confère aux Américains le pouvoir d'agir ainsi de façon permanente; et lorsqu'on constate que l'article 303 non seulement prévoit la présentation de rapports annuels à ce sujet, mais exige aussi du représentant commercial américain qu'il prenne des mesures compensatoires, nous concluons que si le gouvernement canadien veut aller de l'avant et mettre en oeuvre cet Accord, il lui faut ou bien adopter des articles analogues au sien, si nous n'offrons pas la même protection aux intérêts des Canadiens, négocier avec les Américains le retrait des articles en question. A notre avis, il serait tout à fait irresponsable de ne faire ni l'un ni l'autre. Nous ne devrions pas rester les bras croisés tandis que les Américains cherchent à se protéger par tous les moyens et tentent, de s'arroger le droit

d'examiner les exportations canadiennes et d'y faire obstacle parce qu'elles concurrencent l'industrie américaine.

N'est-il pas normal que les Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il inclue dans la loi d'application les mêmes mécanismes que ceux qui permettent à l'industrie américaine de faire intervenir les membres du Congrès? Bien entendu, tous les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement défende les intérêts nationaux. Mais le gouvernement actuel n'en fait rien. Il est tout disposé à céder aux Américains. Il reste passif pendant que les représentants élus du peuple américain établissent un mécanisme garantissant aux industries américaines une protection que nous n'aurons pas.

Le gouvernement n'est pas disposé à inclure dans l'Accord de libre-échange des articles analogues pour protéger nos intérêts. Il n'a pas suffisamment de force de caractère pour tenter de négocier avec les Américains l'instauration de cette fameuse égalité des règles du jeu dont se gargarisent de nombreux ministériels.

Nous voulons que les industries canadiennes bénéficient des droits, des mécanismes et des chances dont jouissent leurs homologues américaines grâce à la prévoyance manifestée par leurs négociateurs à la table des négociations il y a quelques mois. Le député de Winnipeg—Fort Garry a présenté les motions n<sup>os</sup> 39 et 93 en vue précisément d'inclure dans notre mesure d'application des clauses analogues qui permettraient à des représentants du Canada d'examiner régulièrement les politiques et les pratiques américaines afin de déterminer si le Canada est privé d'avantages qui devraient lui revenir et de faire rapport de leurs constatations au Parlement. Ces dispositions permettraient en outre aux gens d'affaires et aux travailleurs canadiens de demander au Tribunal commercial de faire enquête sur les lignes de conduite et les pratiques américaines. Nous disposerions ainsi du même arsenal que les Américains, arsenal auquel ils auront certainement recours sans hésitation s'ils estiment que leurs intérêts sont menacés par certains aspects de l'Accord.

D'après nous, le statu quo prévu dans cet accord en ce qui concerne ces questions comme telles ne suffit pas. Nous souhaitons, comme nous l'avons réclamé à maintes reprises, hélas, on nous l'a refusé autant de fois, que le gouvernement renégocie avec les Américains ces questions qui, selon nous, semblent les favoriser nettement. Si le gouvernement n'a pas le courage de rouvrir ces négociations, qu'il nous permette à tout le moins d'essayer de rétablir un certain équilibre.

Nous ne voulons pas faire pencher la balance en faveur des Canadiens, ni exploiter indûment les Américains, ni non plus devenir anti-américains. Nous tenons à rappeler simplement que nous sommes l'une de ces parties négociantes et que notre contrepartie a jugé bon de prévoir certaines mesures de protection permettant de maximiser les intérêts américains compte tenu de l'idée que l'on se fait aux États-Unis des exportations canadiennes. Quel mal y a-t-il à réclamer une mesure législative réciproque au Canada pour rétablir l'équilibre dans ce domaine et faire comprendre aux Américains que nous n'accepterons pas sans mot dire qu'ils s'en prennent à nos exportations? Les Américains se sont dotés des instruments nécessaires pour se protéger, et nous devrions pouvoir en faire autant.